

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 11 JANVIER 2010

Consultation publique :

À 19h00, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets de règlements numéros suivants :

- Projet de règlement numéro 058-09-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone « Af-126-1 » à même une partie de la zone « Af-126 », d'y permettre l'usage sablière (e2) et d'y édicter des dispositions réglementaires.
- Projet de règlement numéro 058-11-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire municipal (p3) dans la zone « Ha-242 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.
- Projet de règlement numéro 058-12-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone « Ag-170-1 » à même une partie de la zone « Ag-170 » et d'y permettre les usages de centre de tri de matériaux secs, de carrière et sablière et les activités afférentes et d'y édicter des dispositions réglementaires
- Projet de règlement numéro 058-13-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions relatives au abri d'hiver temporaire pour véhicules et au tambour temporaire

Environ 40 personnes étaient présentes.

Monsieur le Maire, Georges Dinél, appuyé par Madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur ces projets de règlements et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 19h25.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 11 janvier 2010, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier ; et
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** de 19h35 à 20h30.
Environ 45 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009***
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2009 (adoption du budget)***
- 7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

8 janvier 2010

8. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de décembre 2009
9. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 décembre 2009
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 31 décembre 2009
 - Procès-verbal d'une réunion du Comité de gestion (tenue les 8 décembre 2009)
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement
 - Rapport des heures du directeur général et trésorier en date du 31 décembre 2009
10. Dépôt par la greffière et directrice générale adjointe du document suivant :

Certificat – Registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé pour la non approbation dudit règlement.

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Dossier « Perception de taxes » - Autorisation de procéder à la vente pour non paiement de taxes et nomination d'un représentant de la Ville pour acquérir des immeubles, le cas échéant, lors de ladite vente – Date prévue : le 22 février 2010
- G.2 Dossier « Remembrement des terres » - Autorisation de vendre des terrains suite à un appel d'offres public – Mandat de signatures
- G.3 Dossier « Remembrement des terres » - Mise en application du bill privé #212 – Autorisation et mandat de signatures // Référence : Cession de monsieur Fuest à la Ville
- G.4 Taxe municipale sur les services téléphoniques pour le financement des centre d'urgence 9-1-1 / Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.5** Services bancaires – Renouvellement du mandat avec la Caisse Populaire Desjardins d'Argenteuil
- G.6** Autorisation de mandat à l'ingénieur Conrad Berthiaume pour effectuer une expertise dans le dossier en cours au tribunal administratif du Québec

RESSOURCES HUMAINES

- G.7** Dossier concernant le contrat de travail de l'employé numéro 302-000-0405

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de règlement numéro 058-09-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone « Af-126-1 » à même une partie de la zone « Af-126 », d'y permettre l'usage sablière (e2) et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.2** Adoption du second projet de règlement numéro 058-11-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire municipal (p3) dans la zone « Ha-242 » et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.3** Adoption du second projet de règlement numéro 058-12-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer la zone « Ag-170-1 » à même une partie de la zone « Ag-170 » et d'y permettre les usages de centre de tri de matériaux secs, de carrière et sablière et les activités afférentes et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.4** Adoption du second projet de règlement numéro 058-13-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans tel que déjà amendé, afin de modifier les dispositions relatives aux abris d'hiver temporaires pour véhicule(s) et au tambour temporaire
- U.5** Adoption du projet de règlement numéro 058-14-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans tels que déjà amendé, afin de permettre l'usage « commerce d'antiquités » (c1) dans la zone « Rt-180 » résidentielle et touristique

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

U.6 Mandat à un procureur / poursuite contre la Ville / 277,
rue de l'Hôtel-de-Ville

SPORTS ET LOISIRS

S.1 Renouvellement du droit de passage pour l'hiver 2009 à
la *Pourvoirie des Sportifs* / Preuve d'assurance

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

T.P.1 Dossier « Chemin Vokey » - Renouvellement du contrat
de déneigement, le cas échéant – Autorisation et mandat
de signatures

T.P.2 Résultat de l'ouverture de soumission par invitations
pour l'entretien des bâtiments municipaux – Octroi de
mandat

T.P.3 Résultat de l'ouverture de soumission par invitations
pour les lignes agates – Résultat et octroi de mandat

T.P.4 Résolution attestant que les compensations distribuées
pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont
été utilisées conformément aux objectifs du programme
d'aide à l'entretien du réseau routier local

T.P.5 Autorisation de dépense relative à l'entretien de la
machine à dégeler les entrées d'eau

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

I.1 Autorisation d'achat d'équipements divers et de
paiement pour le camion incendie à même le règlement
d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de
véhicules

11. Correspondance

12. Dossiers des membres du Conseil municipal

12.1 Offre de « *Jonction Argenteuil* » pour diverses
publications – Autorisation et mandat de signatures, le
cas échéant

12.2 Demande d'aide financière de l'organisme « *Sablier –
Prévention* »

12.3 Négociation de la convention collective de la SCFP (cols
blancs et bleus) échue le 31 décembre 2009 – Formation
d'un comité de négociations

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13. Varia (administration)

- 13.1*** Autorisation d'augmenter la marge de crédit de la Ville de Brownsburg-Chatham et mandat de signatures
- 13.2*** Autorisation de dépense relative à l'installation de sable pour les filtres 1 et 2 à l'usine de filtration
- 13.3*** Autorisation d'installation d'une cheminée pour la machine à pression à eau chaude
- 13.4*** Autorisation de mise à jour du poste de soudure et du système d'évacuation des véhicules

14. Période de questions

15. Levée de la séance

10-01-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

- G.8** Adoption du rapport soumis par le directeur général relativement à la nouvelle structure organisationnelle

DOSSIER DU CONSEIL MUNICIPAL :

- 12.4** Tournoi Midget – Demande d'aide financière

VARIA :

- 13.5** Dossier « Réfection d'aqueduc, d'égout combiné et réparation de la rue Saint-Joseph – Proposition de services professionnels de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* »
- 13.6** Dossier « Réfection d'aqueduc et d'égouts combinés et réparation de rue sur la rue Principale » - Autorisation du paiement progressif #1 à la firme « *Les Constructions Soldi Inc.* »
- 15.** Entériner l'entente de la Régie Intermunicipale

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Argenteuil / Deux-Montagnes – Acceptation et mandat
de signatures

16. Ajournement

QUE le point 12.1 soit reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h35 à 20h20. Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond. Madame Louise Wiseman dépose une demande d'autorisation pour monsieur André Bergeron, propriétaire du Casse-croûte LyLy, afin d'y ajouter un mini-put et un mini zoo sur son terrain.

De 20h20 à 20h30. Ensuite, monsieur le Maire revient sur les questions posées par le public lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et qui demandaient des recherches.

10-01-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

10-01-05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009 (ADOPTION DU BUDGET)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2009 ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

10-01-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

10-01-07

ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de novembre 2009 au montant de 133 139,98\$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
TRÉSORIER**

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA, PMP.
Directeur général et trésorier

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 6 janvier 2010 au montant de 980 328,02\$;
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 6 janvier 2010 ;
- Procès-verbal d'une réunion du Comité de gestion (tenue le 8 décembre 2009) ;
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement ;
- Rapport des heures du directeur général et trésorier en date du 31 décembre 2009 ;

**DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE ET DIRECTRICE
GÉNÉRALE ADJOINTE DU DOCUMENT SUIVANT :**

Certificat – Registre des signatures des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 058-05-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé pour la non approbation dudit règlement.

GESTION ET ADMINISTRATION

10-01-08

**DOSSIER « PERCEPTION DE TAXES » -
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE POUR
NON PAIEMENT DE TAXES ET NOMINATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR ACQUÉRIR DES
IMMEUBLES, LE CAS ÉCHÉANT, LORS DE LADITE
VENTE – DATE PRÉVUE : LE 22 FÉVRIER 2010**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers sont présentement en défaut concernant le paiement de leurs taxes municipales ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches sont déjà été entreprises par la Ville afin de percevoir les sommes dues en taxes municipales ainsi qu'en arrérages, lesquelles n'ont donné aucun résultat ;

CONSIDÉRANT la prescription applicable au niveau de la perception des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de prendre certains recours afin de récupérer les sommes dues à la Ville, notamment par la vente des immeubles concernés pour non paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville d'enchérir et d'acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires et d'autoriser une personne pour ce faire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière, soit M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à prendre les mesures nécessaires dans les dossiers matricules dont le détail de la liste des comptes à recevoir est joint en annexe, et ce, afin de procéder à la vente des immeubles concernés pour non paiement de taxes, le 22 février 2010.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ou en son absence, l'assistante-trésorière, madame Josée Turpin, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non paiement de taxes prévue le 9 octobre 2008, à 10 heures, le tout suivant l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

10-01-09

DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » - AUTORISATION DE VENDRE DES TERRAINS SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats de l'appel d'offres public pour la vente de terrains, à savoir :

Matricule : 2764-35-9503

Monsieur Ian Ménard
Coût : 1 800\$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Matricule : 3567-21-1691

Monsieur Marc Cadotte

Coût : 2 000\$

Monsieur David Pegues

Coût : 4 000\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance des rapports de service soumis par l'agent de développement, monsieur Simon Leclerc, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les plus hautes soumissions conformes soit :

Matricule : 2764-35-9503

Monsieur Ian Ménard

Coût : 1 800\$

Matricule : 3567-21-1691

Monsieur David Pegues

Coût : 4 000\$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-01-010

DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » - MISE EN APPLICATION DU BILL PRIVÉ #212 – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES / RÉFÉRENCE : CESSIION DE MONSIEUR FUEST À LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'actes notariés dans le cadre de la mise en application du bill privé #212 (remembrement) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate M^e Francine Nault, notaire de la firme « *Héneault et Sabourin, notaires* » pour préparer, recevoir et faire publier les actes nécessaires au transfert de propriété de l'immeuble concerné par la demande.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE les honoraires professionnels reliés à la signature de ces actes ainsi que les frais de publication seront assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham et seront payables à même la réserve financière prévue à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

10-01-011

TAXE MUNICIPALE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES POUR LE FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1 / VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire que les sommes perçues soient transférées au centre 9-1-1 dès que possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renaud (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la Ville toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville des sommes ainsi versées.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-01-012

SERVICES BANCAIRES – RENOUELEMENT DU

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**MANDAT AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QUE les services bancaires offerts par la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil à la Ville ont pris fin le 31 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la proposition de renouvellement de la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil ainsi que du rapport de service soumis par l'assistance-trésorière, madame Josée Turpin, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes du renouvellement de l'entente concernant les services bancaires de la Caisse populaire Desjardins d'Argenteuil et autorise également son renouvellement pour l'année 2010.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également monsieur le Maire, Georges Diné, ainsi que le directeur général et trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment le contrat de services bancaires.

Adoptée à l'unanimité

10-01-013

**AUTORISATION DE MANDATER L'INGÉNIEUR
CONRAD BERTHIAUME POUR EFFECTUER UNE
EXPERTISE DANS LE DOSSIER EN COURS AU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC, SOIT UN
RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA RÉCLAMATION
CONCERNANT UNE PERTE D'ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE des procédures d'expropriation ont été intentées vis-à-vis du propriétaire de l'immeuble et de ses locataires, situé au 237 à 255, rue Principale, à Brownsburg-Chatham, en date du 12 juillet 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, monsieur Michel Guilbault, faisant affaire sous la dénomination sociale « *Resto-Bar le Sportif* », situé au 239, de la rue Principale, à Brownsburg-Chatham, était locataire d'un espace commercial dans ledit immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE, même si les procédures d'expropriation sont réglées avec ce propriétaire, elles ne le sont pas à l'égard du locataire Michel Guilbault ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, pour des motifs particuliers, le rapport d'expert en évaluation de la réclamation du locataire Michel Guilbault n'a pas été complété, pour l'audition du 7 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le tribunal administratif du Québec a fixé un nouveau délai pour déposer une offre à la réclamation de Michel Guilbault, soit avant le 30 janvier 2010, et fixé l'audition la semaine du 12 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra, avant ces dates et selon son évaluateur, mandater un ingénieur afin de compléter le rapport de l'évaluateur au niveau du coût à neuf et de la valeur de remplacement des équipements du locataire Michel Guilbault ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate l'ingénieur Conrad Berthiaume, ingénieur référé par l'évaluateur, et ce, afin de compléter le rapport de l'évaluateur, relativement au coût à neuf et la valeur de remplacement des équipements du locataire Michel Guilbault.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

10-01-014

DOSSIER CONCERNANT LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 302-000-0405 – NOMINATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui établit les conditions de travail de l'employé numéro 302-000-0405 prend fin le 30 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme un comité de négociations, lequel sera formé du Maire, monsieur Georges Diné, de madame la conseillère Paule Blain Clotteau et de messieurs les conseillers Louis Quevillon et Serge Riendeau, ce comité aura pour mandat de négocier ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**10-01-015 ADOPTION DU RAPPORT SOUMIS PAR LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIVEMENT À LA
NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, incluant les rapports de services soumis par l'agente aux ressources humaines, madame Lisa Cameron, ainsi que de les recommandations du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la nouvelle structure administrative, telle que décrite dans le rapport soumis et mandate le Service des ressources humaines de prendre les mesures nécessaires afin de la mettre en place dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**10-01-016 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 058-09-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN DE CRÉER LA ZONE « AF-126-1 » À MÊME UNE
PARTIE DE LA ZONE « AF-126 », D'Y PERMETTRE
L'USAGE SABLIERE (E2) ET D'Y ÉDICTER DES
DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Boyer, aux fins des présentes, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 novembre 2009 ;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage sablière (e2) ;

ATTENDU QUE la requête vise le lot 907 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la montée Jackson ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'accessibilité au site situé sur la montée Jackson est aisée en raison que sa localisation de la sablière qui est à proximité de la route 327 et qui emprunte le même tronçon de ce chemin que l'exploitant de la sablière adjacente à la présente ;

ATTENDU QUE le projet d'exploitation serait localisé sur la partie nord de la propriété et est adjacent à une sablière en exploitation ;

ATTENDU QUE la population est peu nombreuse et non adjacente au site visé pour la continuité des activités de la sablière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Af-126-1 » à même une partie de la zone « Ag-126 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone « Af-126-1 », tout de suite après la zone « Af-126 » et en y ajoutant l'usage «e2- extraction- carrière et sablière», à la grille relative à la nouvelle zone créée « Af-126-1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinél
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	9 novembre 2009
Adoption du projet :	7 décembre 2009
Adoption du 2 ^e projet :	11 janvier 2010
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

10-01-017

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 058-11-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ,
AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMUNAUTAIRE
MUNICIPAL (P3) DANS LA ZONE « HA-242 » ET D'Y
ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du Conseil municipale tenue le 7 décembre 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite valoriser le développement éducatif et de récréation et les activités qui leurs sont complémentaires dans le secteur visé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage « communautaire municipal (p3) » et en usage complémentaire « habitation en commun (h4) » en plus d'y édicter deux dispositions réglementaires, soit une se retrouvant sous « usage spécifiquement permis ou exclu » au point (c) et une seconde se retrouvant sous « dispositions spéciales » au point (7) à la zone « Ha-242 », le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa sous-section 6.2.1 en abrogeant le titre existant et le remplaçant et celui-ci se lira comme suit :

« 6.2.1 Dispositions particulières applicables à tous les bâtiments résidentiels dans la zone résidentielle « Ha-242 »

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Diné
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 7 décembre 2009
Adoption du projet : 7 décembre 2009
Adoption du 2^e projet : 11 janvier 2010
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-01-018

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-12-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE « AG-170-1 » À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE « AG-170 » ET D'Y PERMETTRE LES USAGES DE CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS, DE CARRIÈRE ET SABLIERE ET LES ACTIVITÉS AFFÉRENTES ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller André McNicoll lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 décembre 2009;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue, le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre les usages de centre de tri de matériaux secs de construction, de carrière et sablière et les activités afférentes ;

ATTENDU QUE la requête vise les parties des lots 474, 475 et 476 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur la route du Canton ;

ATTENDU QUE la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol ;

ATTENDU QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'Agriculture en raison de la présence de roc ;

ATTENDU QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage ;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant la zone « Ag-170-1 » à même une partie de la zone « Ag-170 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone « Ag-170-1 », tout de suite après la zone « Ag-170 » et en y ajoutant l'usage «e2- extraction- carrière et sablière», à la grille relative à la nouvelle zone créée « Ag-170-1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «I4 – Industrie lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (c) et se lisant comme suit :

(c) : «la transformation, le lavage et la ségrégation de la pierre ou du sable»

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

ARTICLE 4 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 25, en ajoutant sous le point 3) Utilité publique lourde (u3) la lettre «i» à la suite de la lettre h) et qui se lira comme suit :

3) Utilité publique lourde (u3) :

i) lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 5 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant l'usage «U3 – Utilité publique lourde» et sous l'onglet «usage spécifiquement permis ou exclu», la lettre (d) et se lisant comme suit :

(d) : «lieu de dépôt, de transbordement, centre de tri, de récupération et de recyclage des matériaux secs».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», jointe à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrite au long.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 7 décembre 2009
Adoption du projet : 7 décembre 2009
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

10-01-019

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-13-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM ET SES PLANS TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES POUR VÉHICULE(S) ET AU TAMBOUR TEMPORAIRE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 24 novembre 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 11 janvier 2010, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de zonage est initié afin de modifier l'utilisation d'abri d'hiver temporaire pour véhicule et abri d'hiver temporaire pour les accès piétonniers ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette modification permettra, entre autres, l'utilisation de deux (2) abris d'hiver temporaires ou un double pour les résidences ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire dans toutes les zones dans lesquelles l'usage habitation est autorisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richar Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié en abrogeant l'article 71 et en le remplaçant par ce suit :

« 71. Abri d'hiver temporaire pour véhicule et abri d'hiver temporaire pour les accès piétonniers

Un maximum de deux abris d'hiver temporaires pour véhicule est autorisé aux conditions suivantes :

1. Ils sont autorisés du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante, passé ces dates l'abri doit être démantelé (toile et structure) et enlevé;
2. L'abri ne doit pas servir de fumoir pour un établissement commercial, industriel, public ou d'utilité publique;
3. L'abri doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès de cet espace;
4. L'abri doit être installé à une distance minimale de 1 mètre de la ligne avant et à 60 centimètres d'une ligne latérale de propriété;
5. L'abri ne doit pas être installé à une distance moindre que 1,5 mètre d'une borne fontaine;
6. La structure doit être recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimale de 0,15 millimètre ou d'un matériau équivalent;
7. Les abris doivent respecter les dispositions relatives au triangle de visibilité;
8. Les abris ne doivent pas excéder 4 mètres de hauteur;
9. La superficie au sol totale de l'ensemble des abris ne doit pas excéder 50 mètres carrés;
10. Les dispositions du présent paragraphe n'engagent pas la responsabilité de la Ville relativement aux bris pouvant survenir aux abris d'hiver. »

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié en abrogeant l'article 72 et en le remplaçant par ce suit :

« 72. Tambour temporaire

Du 15 octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivant, il est permis d'ériger et de maintenir à l'entrée principale du bâtiment principal un tambour temporaire. Ce tambour doit être situé à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de lot.

Les galeries et tambour peuvent être fermés pendant la même période avec une toile transparente. »

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné
Maire

M^{re} Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	24 novembre 2009
Adoption du projet :	7 décembre 2009
Adoption du 2 ^e projet :	11 janvier 2010
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

10-01-020

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-14-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS TELS QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « COMMERCE D'ANTIQUITÉS » (C1) DANS LA ZONE « RT-180 » RÉSIDENIELLE ET TOURISTIQUE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Paule Blain Clotteau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 décembre 2009 ;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «commerce d'antiquités» qui s'inscrit sous la classe C1 - commerce de détail ;

ATTENDU QUE l'usage visé se marie bien avec les usages déjà présents et la vocation dans le secteur patrimonial de Cushing ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE qu'une vocation de tourisme culturel est privilégiée régionalement sur la route des Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone résidentielle et touristique « Rt-180 », en y ajoutant l'usage «commerce d'antiquités» sous l'usage «C1- Commerce de détail» et en y édictant une disposition réglementaire sous «usage spécifiquement permis ou exclu» au point d), le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 7 décembre 2009
Adoption du projet : 11 janvier 2010
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

10-01-021

MANDAT À UN PROCUREUR / POURSUITE CONTRE LA VILLE / 277, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QU'une poursuite est déposée par un citoyen envers l'immeuble voisin, et la Ville ;

CONSIDÉRANT QU'une requête introductive d'instance pour l'obtention d'un ordre de cessation et de démolition et injonction permanente et en dommages selon l'article 227 *Loi de l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que les articles 751 et suivants du Code de procédures civiles est déposée à la Cour Supérieure ;

CONSIDÉRANT les actes qui sont reprochés à la propriétaire et la locataire d'un immeuble de même qu'envers la Ville ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les inspections et les suivis effectués relativement à la propriété située sur une partie du lot numéro 754 du cadastre officiel du canton de Chatham (rue L'Hôtel-de-ville correspondant au matricule numéro 3459-16-4282) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se faire représenter dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme d'avocats « *Dunton & Rainville, S.E.N.C.R.L.* » pour représenter la Ville et faire les procédures requises dans ledit dossier.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer les honoraires professionnels après s'être assuré, auprès du fonctionnaire responsable, que le dossier a été traité conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

SPORTS ET LOISIRS

10-01-022

RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PASSAGE POUR L'HIVER 2010 À LA POURVOIRIE DES SPORTIFS / PREUVE D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, un droit de passage a été accordé par la Ville sur le terrain du camping municipal pour accéder à la rivière des Outaouais, à l'organisme la « *Pourvoirie des Sportifs* » ;

CONSIDÉRANT QUE le tout se déroulant très bien, l'expérience mérite d'être renouvelée pour une présente saison ;

CONSIDÉRANT la qualité générale du service offert par la « *Pourvoirie des Sportifs* » ;

CONSIDÉRANT QUE le site a été bien entretenu et que le pourvoyeur démontre une attention particulière à la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE la saison terminée, une analyse des retombées reliées à cette activité a été effectuée, lesquelles semblent bénéfiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle le droit de passage accordé à la « *Pourvoirie des Sportifs* » aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

- Preuve d'assurance responsabilité de 2 000 000\$ pour la durée des activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être identifiée comme co-assurée. De plus, la preuve d'assurance devra être liée à une clause d'avis d'annulation de 30 jours.
- Les résidants de la Ville de Brownsburg-Chatham devront avoir accès gratuitement au site (accès piétonnier seulement).
- Les résidants de la Ville qui avaient l'habitude d'installer une cabane de pêche sur glace à cet endroit pourront continuer à la faire sans frais.
- Les installations devront être de bonne qualité (cabanes peintes et constructions uniformes).
- Tout aménagement devra être approuvé par les responsables de la Ville (affiches, indicateurs et cetera).
- L'entreposage des installations de pourvoirie ne sera pas permis sur le terrain de la Ville. Les installations devront être enlevées au plus tard le 1^{er} avril 2010.
- Le nettoyage et l'entreposage des installations non permis après le 1^{er} avril 2010.
- Le pourvoyeur devra assurer la sécurité des usagers et contrôler l'accès au site en dehors des heures de fermeture.
- Les frais de déneigement devant être assumés par la Pourvoirie des Sportifs et devant être effectué de façon adéquate.
- La « *Pourvoirie des Sportifs* » devant également obtenir l'approbation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour la localisation de l'entrée charretière et devra également s'assurer que la signalisation routière soit conforme et adéquate.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures
(hygiène du milieu)*)**

10-01-023

**DOSSIER « CHEMIN VOKEY » - RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT, LE CAS ÉCHÉANT –
AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de déneigement du chemin Vokey pour la présente saison 2009-2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que des coûts de déneigement, à savoir :

2009-2010 : 2 200\$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les autres clauses dudit contrat demeurent inchangées et continuent de s'appliquer jusqu'à ce que madame Vokey dispose de sa résidence (don, cession, vente, décès, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement du contrat de déneigement du chemin Vokey pour la présente saison, au coût de 2 200\$, plus les taxes applicables.

QUE toutes les autres clauses du contrat signé le 10 septembre 2003 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer jusqu'à ce que madame Vokey dispose de sa résidence (don, cession, vente, décès, etc.).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service des travaux publics à prendre les mesures nécessaires afin que ladite entente ne soit pas renouvelée pour la saison 2010-2011.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

10-01-024

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DE SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QU'un processus de soumission par invitations a été tenu afin d'obtenir des prix pour l'entretien des bâtiments municipaux pour les années 2010, 2011 et 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le devis général demandait deux options :

Option 1 : Ménage à fréquence régulière, tel que décrit au long dans le devis général ;

Option 2 : Ménage à fréquence réduite à deux (2) jours semaines ;

CONSIDÉRANT trois des quatre entreprises ayant fourni les prix pour l'entretien des bâtiments municipaux, puisque « *Les entreprises Fred* » ne respectaient pas les exigences selon les documents minimaux à fournir lors de l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du résultat de la soumission par invitations pour l'entretien des bâtiments municipaux pour 2010-2011-2012, à savoir :

OPTION 1 : Ménage avec fréquence régulière

2010

	Le groupe SMR	Francis Requena, entretien ménager	Benoit Pagé, entretien ménager	Les entreprises Fred
Hôtel de Ville (mois)	1222,00\$	2345,00\$	3379,58\$	2193,75\$
Caserne Brownsburg (mois)	253,00\$	1320,00\$	377,00\$	585,00\$
Bibliothèque municipale (mois)	613,00\$	1710,00\$	350,00\$	871,50\$
Ateliers municipaux (mois)	134,00\$	760,00\$	377,00\$	468,00\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	713,00\$	535,00\$	250,00\$	141,73\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	2935,00\$	6670,00\$	4733,58\$	4259,98\$
Grand ménage	2439,00\$	2300,00\$	inclus	297,00\$
Polissage hebdomadaire	180,00\$	95,00\$	inclus	160,00\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	47019,00\$	87280,00\$	56802,96\$	59736,76\$

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2011

	Le groupe SMR	Francis Requena, entretien ménager	Benoit Pagé, entretien ménager	Les entreprises Fred
Hôtel de Ville (mois)	1259,00\$	2345,00\$	3464,07\$	2259,56\$
Caserne Brownsburg (mois)	261,00\$	1320,00\$	386,43\$	602,55\$
Bibliothèque municipale (mois)	631,00\$	1710,00\$	358,75\$	903,82\$
Ateliers municipaux (mois)	138,00\$	760,00\$	386,43\$	482,04\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	734,00\$	535,00\$	256,25\$	146,00\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	3023,00\$	6670,00\$	4851,93\$	4393,97\$
Grand ménage	2512,00\$	2300,00\$	inclus	305,91\$
Polissage hebdomadaire	185,00\$	95,00\$	inclus	164,80\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	48408,00\$	87280,00\$	58223,16\$	61603,15\$

2012

	Le groupe SMR	Francis Requena, entretien ménager	Benoit Pagé, entretien ménager	Les entreprises Fred
Hôtel de Ville (mois)	1297,00\$	2345,00\$	3550,68\$	2327,34\$
Caserne Brownsburg (mois)	269,00\$	1320,00\$	396,09\$	620,62\$
Bibliothèque municipale (mois)	650,00\$	1710,00\$	367,72\$	930,93\$
Ateliers municipaux (mois)	142,00\$	760,00\$	396,09\$	496,50\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	756,00\$	535,00\$	262,66\$	150,38\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	3114,00\$	6670,00\$	4973,24\$	4525,77\$
Grand ménage	2587,00\$	2300,00\$	inclus	315,09\$
Polissage hebdomadaire	191,00\$	95,00\$	inclus	169,74\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	49887,00\$	87280,00\$	59678,88\$	63450,81\$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

OPTION 2 : Ménage avec fréquence réduite à deux jours semaines

2010

	Le groupe SMR	Francis Requena, entretien ménager	Benoit Pagé, entretien ménager	Les entreprises Fred
Hôtel de Ville (mois)	542,00\$	1185,00\$	1351,83\$	1053,00\$
Caserne Brownsburg (mois)	233,00\$	715,00\$	377,00\$	292,50\$
Bibliothèque municipale (mois)	369,00\$	920,00\$	140,00\$	468,00\$
Ateliers municipaux (mois)	325,00\$	760,00\$	377,00\$	468,00\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	524,00\$	535,00\$	250,00\$	141,75\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	1993,00\$	4115,00\$	2495,83\$	2423,25\$
Grand ménage	2439,00\$	2300,00\$	inclus	297,00\$
Polissage hebdomadaire	180,00\$	95,00\$	inclus	160,00\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	35715,00\$	56620,00\$	29949,96\$	37696,00\$

2011

	Le groupe SMR	Francis Requena, entretien ménager	Benoit Pagé, entretien ménager	Les entreprises Fred
Hôtel de Ville (mois)	558,00\$	1185,00\$	1385,63\$	1084,59\$
Caserne Brownsburg (mois)	240,00\$	715,00\$	386,43\$	301,27\$
Bibliothèque municipale (mois)	380,00\$	920,00\$	143,50\$	482,04\$
Ateliers municipaux (mois)	335,00\$	760,00\$	386,43\$	482,04\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	540,00\$	535,00\$	256,25\$	146,00\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	2053,00\$	4115,00\$	2558,24\$	2495,95\$
Grand ménage	2512,00\$	2300,00\$	inclus	297,00\$
Polissage hebdomadaire	185,00\$	95,00\$	inclus	160,00\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	36768,00\$	56620,00\$	30698,88\$	38568,84\$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

2012

	Le groupe SMR	Francis Requena, entretien ménager	Benoit Pagé, entretien ménager	Les entreprises Fred
Hôtel de Ville (mois)	575,00\$	1185,00\$	1420,27\$	1117,12\$
Caserne Brownsburg (mois)	247,00\$	715,00\$	396,09\$	310,31\$
Bibliothèque municipale (mois)	391,00\$	920,00\$	147,09\$	496,50\$
Ateliers municipaux (mois)	345,00\$	760,00\$	396,09\$	496,50\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	556,00\$	535,00\$	263,94\$	150,38\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	2114,00\$	4115,00\$	2623,48\$	2570,81\$
Grand ménage	2587,00\$	2300,00\$	inclus	297,00\$
Polissage hebdomadaire	191,00\$	95,00\$	inclus	160,00\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	37887,00\$	56620,00\$	31481,76\$	39466,72\$

CONSIDÉRANT QU'une décision doit être prise par les membres du Conseil municipal entre les deux options soumises ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde le contrat d'entretien des bâtiments municipaux, pour les années 2010,2011 et 2012, selon les conditions du devis général pour l'option 1, à l'entreprise « *Le Groupe SMR* » pour les montants suivants, à savoir :

OPTION 1 : Ménage avec fréquence régulière

2010

	Le groupe SMR
Hôtel de Ville (mois)	1222,00\$
Caserne Brownsburg (mois)	253,00\$
Bibliothèque municipale (mois)	613,00\$
Ateliers municipaux (mois)	134,00\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	713,00\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	2935,00\$
Grand ménage	2439,00\$
Polissage hebdomadaire	180,00\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	47019,00\$

2011

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

	Le groupe SMR
Hôtel de Ville (mois)	1259,00\$
Caserne Brownsburg (mois)	261,00\$
Bibliothèque municipale (mois)	631,00\$
Ateliers municipaux (mois)	138,00\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	734,00\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	3023,00\$
Grand ménage	2512,00\$
Polissage hebdomadaire	185,00\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	48408,00\$

2012

	Le groupe SMR
Hôtel de Ville (mois)	1297,00\$
Caserne Brownsburg (mois)	269,00\$
Bibliothèque municipale (mois)	650,00\$
Ateliers municipaux (mois)	142,00\$
Centre communautaire Louis-Renaud (mois)	756,00\$
<u>Sous-total avant taxes</u>	3114,00\$
Grand ménage	2587,00\$
Polissage hebdomadaire	191,00\$
<u>Total annuel avant taxes</u>	49887,00\$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-01-025

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DE SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR LA PARUTION D'AVIS DANS UN JOURNAL LOCAL – RÉSULTAT ET OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QU'un processus de soumission par invitations a été tenu afin d'obtenir des prix par ligne agate pour la parution d'avis dans un journal de la région pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est tenue de faire paraître plusieurs avis publics afin d'informer les citoyens, et ce, pour plusieurs raisons ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du résultat de la soumission par invitations pour la parution d'avis publics dans un journal local, à savoir :

L'Argenteuil 0,45\$ plus les taxes applicables, par ligne agate
 Le Progrès 0,45\$ plus les taxes applicables, par ligne agate
 Le Régional 0,35\$ plus les taxes applicables, par ligne agate

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde le contrat pour la parution d'avis publics dans un journal de la région d'Argenteuil, au plus bas soumissionnaire conforme, pour l'année 2010; soit au « *Journal Le Régional* » pour un montant de 0,35\$ plus les taxes applicables, par ligne agate.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-01-026

RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) a versé une compensation de 231 924 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » dûment complétée ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par madame Josée Turpin, assistante-trésorière, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

informe le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

10-01-027

AUTORISATION DE DÉPENSE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE LA MACHINE À DÉGELER LES ENTRÉES D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics possède, depuis plusieurs années, une machine servant à dégeler les entrées d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE l'opérateur de cette machine est monsieur Robert Brissette des « *Entreprises R.B. Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QU'aucune maintenance récente n'a été effectuée pour maintenir le bon ordre ladite machine ;

CONSIDÉRANT QUE certaines composantes sont dues à être remplacées pour assurer un bon fonctionnement pour les années à venir ;

CONSIDÉRANT le prix soumis par les « *Entreprises R.B. Inc.* », au montant de 2 031,84\$, incluant toutes les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n'était pas prévue au budget 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division – Entretien et Approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate les « *Entreprises R.B. Inc.* », au montant de 2 031,84\$, incluant toutes les taxes applicables, pour l'entretien de la machine à dégeler les entrées d'eau.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-01-028

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS ET DE PAIEMENT POUR LE CAMION INCENDIE À MÊME LE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125- 2007 POUR L'ACHAT D'UN PARC DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'acquisition du nouvel autopompe-citerne, de nouveaux équipements ont dû être achetés afin d'agréments ce dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Desforges, incluant les divers achats d'équipements, ainsi que de ses recommandations de paiement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des divers équipements, au montant de 5 066,06 \$ toutes taxes incluses.

QUE le coût de ces divers achats est payé à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un parc de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Lecture de la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Offre de « Jonction Argenteuil » pour diverses publications – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

10-01-029

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME « SABLIER – PRÉVENTION »

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de l'organisme « Sablier – Prévention » ;

CONSIDÉRANT QUE « Sablier – Prévention » est une entreprise d'économie sociale qui a pour mission la prévention des dépendances ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière aidera l'organisme à

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

défrayer les coûts reliés à l'impression des cahiers d'élèves pour des programmes animés en 5^{ième} et 6^{ième} année du primaire, pour la production du matériel d'animation pour les parents et pour le dépliant d'informations sur le taxage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière, au montant de 200\$, à l'organisme « *Sablier – Prévention* ».

Adoptée à l'unanimité

10-01-030

NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA SCFP (COLS BLANCS ET BLEUS) ÉCHUE LE 31 DÉCEMBRE 2009 – FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATIONS

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols blancs et cols bleus est arrivée à échéance le 31 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de nommer un comité de négociations, formé du Service des ressources humaines ainsi que de membres du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne le Comité de Finances (Georges Diné, Louis Quevillon et Serge Riendeau) ainsi que le Service des ressources humaines afin de former le comité de négociations de la prochaine convention collective des cols blancs et des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité

10-01-031

TOURNOI MIDGET – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière du comité organisateur du Tournoi Midget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière, au montant de 200\$, au comité organisateur du Tournoi Midget.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

VARIA (administration)

10-01-032

AUTORISATION D'AUGMENTER LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE, par mesure de prévention, il y a lieu d'augmenter le montant de la marge de crédit de la Ville avec l'institution financière, et ce, afin de s'assurer que la Ville respecte en tout temps ses obligations financières ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un manque de liquidité dû à des comptes à recevoir de 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par l'assistante-trésorière, madame Josée Turpin, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham autorise la demande d'augmentation de la marge de crédit d'un montant de 600 000\$ à la Caisse populaire d'Argenteuil, pour un total de 1 200 000\$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur le Maire, Georges Diné, ainsi que le directeur général et le trésorier, monsieur Jean Vachon, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à l'augmentation de la marge de crédit.

Adoptée à l'unanimité

10-01-033

AUTORISATION DE DÉPENSE RELATIVE À L'INSTALLATION DE SABLE POUR LES FILTRES 1 ET 2 À L'USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT QUE la mise aux normes des filtres à l'usine de filtration d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise retenue pour faire les travaux est « *Nordmec Construction Inc.* » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter du sable dans les filtres 1 et 2 et que ces travaux sont des travaux d'urgence ;

CONSIDÉRANT le prix soumis par l'entreprise est d'un montant de 6 347,80\$ plus les taxes applicables ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise « *Témisca* » est en mesure de fournir ce type de sable, au coût de 3 922,10\$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation de sable pour les filtres 1 et 2 à l'usine de filtration.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer la facture de « *Témisca* » après s'être assuré auprès du fonctionnaire responsable que le matériel a été fourni conformément aux instructions données.

Adoptée à l'unanimité

10-01-034

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE CHEMINÉE POUR LA MACHINE À PRESSION À EAU CHAUDE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a acquis une nouvelle machine à pression à eau chaude et qu'il est nécessaire de faire l'installation d'une cheminée ainsi que d'un réservoir d'huile afin de permettre le bon fonctionnement et l'évacuation des vapeurs nocives, et ce, selon les règles de l'art ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de conserver la garantie de notre équipement neuf ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « *Deval combustion Inc.* » est recommandée par le fabricant de la machine à pression à eau chaude ;

CONSIDÉRANT la soumission fournie par « *Deval combustion Inc.* » au montant de 6 992,00\$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévu au budget 2010 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation de la cheminée pour la machine à pression à eau chaude par l'entreprise « *Deval combustion Inc.* », au montant de 6 992,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer la facture de « *Deval combustion Inc.* » après s'être assuré auprès du fonctionnaire responsable que les travaux ont été effectués conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

10-01-035

AUTORISATION DE MISE À JOUR DU POSTE DE SOUDURE ET DU SYSTÈME D'ÉVACUATION DES VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics effectue de plus en plus d'ouvrages de soudure, à l'interne, et que ces travaux permettent de faire des économies substantielles à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de soudure émettent des vapeurs nocives et qu'une mise à jour des conduites doit être réalisée en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE par la même occasion, il serait souhaitable d'ajuster le système d'évacuation des véhicules ;

CONSIDÉRANT la soumission de « *STAR* », au montant de 4 890,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévu au budget 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

autorise les dépenses relatives à la mise à jour du poste de soudure et du système d'évacuation des véhicules au montant de 4 890,00\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense sera payé à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer la facture de « STAR » après s'être assuré auprès du fonctionnaire responsable que les travaux ont été effectués conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

10-01-036

DOSSIER « RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT COMBINÉ ET RÉPARATION DE LA RUE SAINT-JOSEPH – PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS INC. »

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour les travaux de réfection d'aqueduc d'égout combiné et de réparation de la rue Saint-Joseph ont été produits par la firme d'ingénieurs « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des honoraires professionnels est basé sur le Barème des ingénieurs conseils du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les services requis demandent une surveillance permanente aux chantiers ainsi que la surveillance du bureau ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre de services ainsi que du rapport soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde le contrat de surveillance des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout combiné et de réparation de la rue Saint-Joseph à la firme d'ingénieurs « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* », au montant de 83 900\$, plus les taxes applicables; ledit montant étant payable à même le règlement d'emprunt numéro 152-2009 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue de bordures et de trottoirs sur la rue Saint-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700\$ à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Appui à la demande de la TVC d'Argenteuil dans le cadre de

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661

Point reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

DOSSIER « RÉFECTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS COMBINÉS ET RÉPARATION DE RUE SUR LA RUE PRINCIPALE » - AUTORISATION DU PAIEMENT PROGRESSIF #1 À LA FIRME « LES CONSTRUCTIONS SOLDI INC. »

*Ce point est reporté à l'ajournement du Conseil municipal
mardi le 12 janvier 2010, à 18h00.*

ENTÉRINER L'ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL/DEUX-MONTAGNES - ACCEPTATION ET MANDAT DE SIGNATURES

*Ce point est reporté à l'ajournement du Conseil municipal
mardi le 12 janvier 2010, à 18h00.*

*À 21h25 : Ajournement de la séance au mardi, 12 janvier
2010, 18h00, et ce, afin que les membres du Conseil municipal
puissent notamment prendre connaissance de la nouvelle
entente.*

10-01-037

AJOURNEMENTEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h25, il est proposé par monsieur le conseiller André
McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude
Lalonde et il est résolu:

QUE la présente séance soit ajournée au mardi 12 janvier 2010, à
18h00.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

***Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du
Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham du 11***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

janvier 2010, tenue le 12 janvier 2010, 18h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Entériner l'entente de la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes – Acceptation et mandat de signatures***
- 5. Levée de l'ajournement et de la séance***

10-01-038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un item à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

- Remplacement de monsieur Serge Riendeau au Comité de négociations pour le renouvellement de la convention collective

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec la modification apportée.

Adoptée à l'unanimité

**10-01-039 REMPLACEMENT DE MONSIEUR SERGE RIENDEAU
AU COMITÉ DE NÉGOCIATIONS POUR LE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 10-01-030, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désignait le Comité de Finances (Georges Diné, Louis Quevillon et Serge Riendeau) ainsi que le Service des ressources humaines afin de former le comité de négociations de la prochaine convention collective des cols blancs et des cols bleus ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Serge Riendeau craint de ne pas avoir les disponibilités nécessaires pour les différentes rencontres à avoir lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de remplacer monsieur le conseiller Serge Riendeau par monsieur le conseiller André McNicoll au Comité de négociations de la prochaine convention collective des cols blancs et des cols bleus de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**10-01-040 ENTÉRINER L'ENTENTE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL / DEUX-
MONTAGNES – ACCEPTATION ET MANDAT DE
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM) doivent adopter un mode permanent de fonctionnement harmonieux au sein de ladite Régie ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration entre les municipalités membres de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM), version du 11 janvier 2010, déposé séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le projet d'entente de collaboration entre les municipalités membres de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM), version du 11 janvier 2010, tel que soumis.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise son maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que sa greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer ladite entente de collaboration qui doit intervenir entre la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes* (RIADM), les municipalités membres de ladite Régie, *9070-1947 Québec Inc.* et *RCI Environnement Inc.*

Adoptée à l'unanimité

10-01-041

LEVÉE DE L'AJOURNEMENT ET DE LA SÉANCE

À 18h45, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu:

QUE l'ajournement et la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soient levés.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe